

# VERS UNE THÉORIE DE LA CRÉOLISATION LINGUISTIQUE

Robert CHAUDENSON

## RÉSUMÉ

*Cette étude vise à proposer une théorie de la genèse des créoles français, fondée sur une double approche de ce processus, socio-historique et linguistique. Outre l'intérêt qu'une telle théorie offre pour une meilleure connaissance des créoles, elle ouvre des perspectives d'étude tant du changement et de l'évolution linguistique en général que de domaines plus spécifiques, dont le principal est l'analyse des formes populaires et/ou régionales du français parlé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

## SUMMARY

*This study proposes a theory of the genesis of French Creoles based on a socio-historic and linguistic approach. This theory is interesting not only from the point of view of a better knowledge of Creole languages, but also because it opens new perspectives on language change and on linguistic evolution in general. It also concerns more specific domains, the more important being the analysis of popular and/or regional varieties of French during the XVII<sup>th</sup> and XVIII<sup>th</sup> centuries.*

Les créoles qui ont été, il y a maintenant un siècle, un simple terrain d'affrontement pour des théories linguistiques adverses qui y cherchaient des arguments fondateurs ou vérificateurs de leurs points de vue, ont acquis aujourd'hui leur spécificité comme domaine de recherche. Elle se marque à la fois par le nombre des chercheurs ( un millier à travers le monde) et par l'importance théorique de leurs apports tant sur le plan de la connaissance et du fonctionnement des langues en cause (non seulement ces idiomes eux-mêmes mais aussi ceux dont ils sont réputés issus) que sur celui des processus d'acquisition et d'apprentissage linguistiques; certains vont même jusqu'à voir dans ces parlers les lieux privilégiés d'émergence d'universaux linguistiques voire d'un bioprogramme du langage humain.

Cette évolution majeure de la nature de l'intérêt pour ces langues tient, nous semble-t-il, à la prise de conscience de la nature tout à fait exceptionnelle de leur mode d'apparition et surtout aux remarquables possibilités d'étude scientifique de ce phénomène. Alors que l'étude de la genèse des langues, même les mieux connues, se perd, le plus souvent, sinon dans la nuit des temps, du moins dans l'obscurité de périodes, de lieux et de circonstances peu ou mal connus, les créoles présentent une particularité remarquable et pour ainsi dire unique dans les sciences du langage.

Pour user d'une métaphore qui rapproche les créoles de la tragédie classique française et qui se trouve, en quelque sorte, doublement justifiée puisque cette

colonisation est-elle même, faut-il le rappeler, une tragédie historique, on peut dire que la créolisation linguistique est marquée par une unité de temps, de lieu et d'action.

Il est certes impossible, on le verra, de fixer avec précision la date de naissance d'un créole; toutefois, on dispose, pour de tels cas de repères chronologiques très précis qui font habituellement défaut. Si l'on prend pour exemple le créole réunionnais qui nous servira ici de référence majeure, on sait, avec une absolue certitude qu'il n'existait pas avant 1665 (date de l'installation de la colonie de Bourbon sur une île auparavant déserte) et qu'il avait, un siècle et demi plus tard, acquis l'essentiel des traits qui le caractérisent aujourd'hui. L'unité de temps est donc là; en un peu plus de cent ans est née une langue nouvelle; selon les cas, cette période peut être variable dans sa durée, mais elle demeure toujours déterminable.

L'unité de lieu est plus évidente encore; un des principaux problèmes de la linguistique, quand elle s'attache, en synchronie comme en diachronie, aux aires d'usage et d'extension des langues dont elle s'occupe, est la détermination des limites géographiques au sein desquelles elle doit situer et définir son objet d'étude. La plupart des créoles sont nés dans des îles et ce problème de délimitation se trouve, *de facto* et *a priori*, résolu. C'est le cas, en particulier, de tous les créoles français puisque, au début de leur colonisation, la Guyane et la Louisiane, sont, en raison du caractère inhospitalier de leur arrière-pays, des "isolats continentaux".

L'unité d'action tient à la profonde homologie des situations coloniales en cause dans ces territoires et à la large identité des processus socio-économiques, socio-culturels et socio-linguistiques qui déterminent la genèse de ces langues; cette unité d'action est donc, en même temps, la garantie historique de la validité de l'analyse comparée des créoles français qui tous relèvent de la catégorie que nous avons nommée "exogène", caractérisée par la mise en présence dans la société coloniale de populations immigrées dans un territoire vide ou vidé de ses occupants antérieurs.

On comprend dès lors l'intérêt de telles situations surtout si l'on ajoute que ces phénomènes se déroulent sur des périodes courtes, comme on l'a vu, et relativement proches de nous (la colonisation européenne ne commence, de façon généralisée, qu'aux XVIème et XVIIème siècles) pour lesquelles on dispose, en outre, d'informations démographiques, économiques et sociales précises, sans même parler des témoignages anciens sur ces sociétés, ces cultures et ces langues ou des documents anciens dans les différents créoles. On voit toute la différence qu'il peut y avoir avec les genèses, à certains égards comparables, des langues indo-européennes ou, plus près de nous, des langues romanes.

Ce dernier point amène à souligner l'intérêt de telles études, non pour la linguistique générale (il est, nous l'espérons, assez évident désormais), mais pour l'étude des langues en cause dans la genèse des créoles; cet aspect concerne au premier chef les langues européennes dont le rôle est, à l'évidence, central, au moins au plan des matériaux linguistiques mis en œuvre dans la créolisation. Si l'on se limite ici au cas du français, puisque notre perspective se fonde essentiellement sur les créoles français, quoique notre hypothèse tende à s'appliquer bien entendu aussi aux autres créoles, l'étude comparée de telles langues ne peut que nous fournir les plus précieux renseignements sur l'état ancien de notre langue, surtout si on l'étend aux français d'Amérique du Nord qui, quoiqu'ils ne soient pas des créoles (et ce point est majeur), ont été "exportés" hors de France à la même époque et par des populations de colons français d'origines géographiques et sociales très voisines. Là encore, la comparaison avec les études indo-européennes et romanes est évidente, mais on peut conduire ce type de recherches dans

des conditions infiniment plus favorables dans le cas qui nous occupe. La linguistique française, surtout si elle concerne, non pas la langue littéraire du XVII<sup>ème</sup> siècle qui est, en fait, ce que nous décrivons sous le nom de français de cette même époque, mais la langue parlée, éventuellement dans ses interférences avec les divers dialectes d'oïl, ne peut que faire des découvertes majeures en explorant cette voie de recherche dont nous avons depuis longtemps signalé l'intérêt (R.Chaudenson, 1973). Nous ne connaissons, en fait, pas grand chose de ces états de langue sur lesquels nous n'avons guère d'informations qu'à travers de rares parodies littéraires et les témoignages indirects des grammairiens ou des auteurs de manuels de beau langage.

Toutefois, l'exploration de ces divers champs de recherche suppose, qu'on dispose préalablement d'une théorie de la créolisation qui se fonde à la fois sur une reconstruction précise et fondée de ses conditions socio-historiques et sur une analyse comparée des créoles qui emprunte ses principes et ses méthodes (avec, bien entendu, toutes les adaptations nécessaires) à la grammaire comparée et aux principes de la "reconstruction" qui la fondent. Or, il est clair qu'aucune des hypothèses présentées depuis un siècle ne répond à cette double exigence; les causes de cette situation sont multiples et tiennent, pour l'essentiel et avec des "dosages" différents selon les auteurs, à la méconnaissance des données elles-mêmes (la description réelle et sérieuse de ces langues est très récente), aux visées idéologiques (valorisation ou contestation des relations génétiques avec telle ou telle langue antérieure), à l'ignorance des données historiques et sociales (là encore les progrès de nos connaissances ont été considérables même si la qualité et l'étendue de la documentation demeurent fort inégales) et enfin à la méconnaissance, hélas généralisée, des principes et des méthodes de l'analyse linguistique comparative. La théorie présentée ici n'a donc rien de messianique ou de providentiel; elle correspond simplement à un progrès de la connaissance et de la recherche dans ce domaine et si elle nous paraît préférable aux hypothèses antérieures, elle ne dispense cependant pas de les rappeler brièvement.

## 1. LES THÉORIES DE LA CRÉOLISATION

L'histoire de la naissance de la "créolistique" a été faite, dans le détail, par D.Baggioni (1987) et nous référerons, pour ces périodes initiales, à son travail. Les recherches théoriques commencent peu après l'apparition des premières descriptions de créoles (la première est celle du parler de la Trinité par J.J.Thomas, 1869, elle-même exactement contemporaine du travail plus linguistique d'A.Van Name, "Contribution to Creole grammar").

Les études vont se multiplier surtout à partir de 1875 quand apparaissent les manifestes "néo-grammairiens" qui visent à faire admettre le principe de "inexceptibilité des lois phonétiques dans le cadre d'un dialecte donné" (Leskien 1876, Brugmann-Osthoff 1878, Paul 1880). Sont directement contestées par là les théories "organiscistes" de Schleicher comme celle de la tolérance des "changements sporadiques" admise par les "vieux grammairiens" (Curtius, Ascoli). Les créoles vont être le terrain de ces affrontements, comme le sont aussi la dialectologie ou la géographie linguistique.

C'est donc contre ce point de vue néo-grammairien que des romanistes comme H.Schuchardt, un des plus connus et assurément celui qui s'est le plus intéressé aux créoles, vont s'élever en développant, selon le mot de D.Baggioni, les "thèmes conjoints" du substrat et des langues mixtes. Un peu méfiant à l'égard du concept de substrat, H.Schuchardt va plutôt s'orienter vers des approches fondées sur le rôle du bilinguisme et des interférences linguistiques. L'Empire austro-hongrois lui offrait en

effet, à cet égard, un admirable terrain de recherches auquel il consacre en 1884 une de ses plus célèbres études "Slawo-deutsches und Slawo-italienisches". C'est à ce moment même qu'il s'intéresse aux créoles qui lui paraissent pouvoir constituer des exemples de langues mixtes. Il correspond alors avec des érudits locaux (à la Réunion en particulier) et suit de près tout ce qui se publie dans ce domaine où il se montre par ailleurs fort actif (entre 1881 et 1891, on relève dans la bibliographie de cet auteur 31 titres d'articles, compte-rendus ou études touchant aux créoles; cf. D.Baggioni, 1987, p.558).

Schuchardt prendra plus tard ses distances par rapport à l'idée que les créoles pourraient être des langues mixtes; toutefois, il contribuera puissamment, par sa réputation, à établir cette idée dans une opinion peu attentive à l'évolution de sa réflexion. La classification de ces langues dans une rubrique "Langues mixtes" de la *Bibliographie linguistique* durera d'ailleurs jusqu'en 1957!

D.Baggioni a bien resitué la difficile position de Schuchardt, "coincé", si l'on peut dire, entre le "front néo-grammairien" (son principal adversaire) et le "front schleicherien" (auquel se rattache, par exemple, L.Adam, auteur, en 1883, d'une des premières synthèses sur les créoles français) qui défend des positions qui peuvent paraître, à certains égards, dangereusement proches des siennes (les langues s'hybrideraient comme les végétaux ce que souligne le titre même de l'ouvrage de L.Adam *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridologie linguistique*).

Ces débats perdent de leur vivacité vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les études créoles entrent alors dans une période de sommeil qui montre que l'intérêt qu'on leur avait porté, deux décennies durant, n'avait guère d'autres causes que la recherche d'arguments dans les débats linguistiques de l'époque. Jusqu'à nos jours, ces recherches vont connaître des hauts et des bas; renouveau dans les années 30 avec le débat sur le créole haïtien que symbolisent, en 1936, les thèses antagonistes de J.Faine et de S.Sylvain, le premier y voyant une langue d'origine purement française alors que la seconde le décrit comme une langue africaine à vocabulaire français. A la fin des années 50, la controverse reprend, opposant cette fois, sur des positions comparables mais scientifiquement mieux fondées, R.Hall et D.Taylor. Cet accroissement de la scientificité du débat marque, d'une certaine façon un retour aux sources puisque les premiers affrontements sur ce thème, en Europe du moins, étaient purement linguistiques, comme on l'a vu. En revanche, la participation progressive aux discussions de "natifs", témoins d'abord, linguistes ensuite (c'est le cas de J.Faine, S.Sylvain, D.Taylor pour n'évoquer que des auteurs cités), va introduire une dimension idéologique et politique qui ne simplifie pas les choses et fausse, dans bien des cas, les perspectives.

Les progrès des descriptions des langues comme de la connaissance des situations ont écarté désormais du débat sérieux les positions extrêmes selon lesquelles les créoles seraient soit de simples dialectes du français, soit des langues mixtes à syntaxe africaine. Toutefois, cette seconde position "substratomaniaque" bénéficie d'un appui idéologique qui en favorise périodiquement la résurgence, moins chez les linguistes "natifs" sérieux, aujourd'hui tout à fait informés pour la plupart de l'incertitude avérée des fondements de telles hypothèses, que chez des chercheurs du Nord qui, non sans quelque démagogie tiers-mondiste, voient dans la reprise de telles hypothèses un moyen commode de rompre des lances contre le colonialisme et "l'eurocentrisme".

Il n'est guère possible de rendre compte ici de l'ensemble des théories de la créolisation; toutefois, elles se situent, dans leur ensemble, par rapport à trois ordres de questions qu'elles sont, les unes et les autres, amenées à envisager.

1. La relation génétique dominante
2. La monogénèse ou la polygénèse
3. Les processus de la créolisation

### 1.1. La relation génétique dominante

On peut reprendre ici le classement que propose L.F. Prudent (1986) en distinguant les "eurogénétistes" pour lesquels la relation au français est essentielle, les "afrogénétistes" qui, après avoir défendu les thèses du "substrat" et de la "langue mixte", s'orientent aujourd'hui vers des rapprochements sémantico-syntaxiques, aussi difficiles à fonder qu'à discuter, et les "universalistes ou neurogénétistes" qui voient dans la créolisation la manifestation de structures inhérentes au langage humain. Le point le plus contestable de ce classement que nous avons examiné par ailleurs (cf. R.Chaudenson, 1989b), est l'emploi du terme "afrogénétiste" qui est tout à fait inadéquat pour les théories qui prennent en compte les parlers de l'Océan Indien où l'on ne peut guère évoquer sérieusement un substrat africain, comme l'avait bien vu, dès l'origine des débats, L.Adam.

### 1.2. Monogénèse vs polygénèse

Les théories de la monogénèse procèdent de diverses idées qui vont du constat (à examiner sérieusement) d'identités entre des créoles issus de langues européennes différentes à la résurgence, sous une forme différente et, pensent leurs auteurs, améliorée, de théories substratomaniaques, hors d'état de résister, dans leurs versions premières, aux objections fondées sur l'histoire des colonisations. On doit toutefois noter que, pour les créoles français, les théories monogénétiques se fondent souvent, pour partie au moins, sur le mythe de l'intercompréhensibilité des créoles que nous avons depuis longtemps dénoncé. Même si certains parlers et, en particulier, ceux qui ont entre eux des rapports historiques, sont partiellement intercompréhensibles, il ne faut pas parler, comme l'ont imprudemment autrefois fait certains auteurs, DU créole français mais assurément DES créoles français. En effet, faute d'autres explications et sans trop identifier ni inventorier ces prétendues identités linguistiques, il est commode et tentant de chercher une source commune à tous les créoles nés des colonisations européennes. C'est ainsi qu'on a pu successivement voir proposer pour cet "emploi" un pidgin afro-portugais ou une *lingua franca* portugaise (Valkhoff, 1960; D.Taylor, 1960.) un pidgin afro-français (M.Goodman, 1964) et même le "saber" de la Méditerranée (K.Whinnom, 1965). Ces théories, dans la plupart des cas, ne dépassent pas le cadre de quelques articles, parfois séduisants, mais aucune d'entre elles n'a jamais reçu un fondement historique et linguistique quelconque. Dans de telles conditions, il n'est pas utile de les discuter davantage et il nous semble, comme nous le suggérons, que la faveur, épisodique, de telles postulations sert d'exutoire à l'impossible quête du substrat commun. En effet, elles concilient, même si elles ne sont nullement fondées, deux exigences apparemment contradictoires : le désir de trouver dans les créoles des traits communs qui ne soient pas d'origine européenne d'une part, d'autre part, l'obligation d'admettre l'évidente diversité des peuplements serviles des deux grandes aires où sont en usage les créoles français, la zone américano-caraïbe et l'Océan Indien. En dépit de l'absence de toute preuve et même, on pourrait le montrer, de la simple nécessité de telles hypothèses, la postulation d'une source commune a l'immense avantage, contre

les évidences de l'histoire et de la linguistique, de satisfaire la première exigence, idéologique et identitaire, et d'annuler la réalité de la seconde en trouvant, envers et contre tout, une "base" africaine aux créoles de l'Océan Indien.

La polygenèse est, en quelque sorte, l'hypothèse "naturelle" en raison même de la grande dispersion géographique des territoires où se sont formés des créoles français. Toutefois ce point de vue doit inévitablement prendre en compte des données historiques et sociolinguistiques dont l'influence est considérable et qui peuvent, pour une bonne part, expliquer les analogies ou les identités entre les créoles qui ont contribué à susciter les hypothèses monogénétiques. La relative homogénéité linguistique des groupes de colons originaires des mêmes provinces et des mêmes classes sociales mais aussi, au sein de chacune des deux grandes zones, américano-caraïbe et indiano-océanienne, les diasporas, initiales ou secondaires, sont des facteurs déterminants dans la genèse des créoles (les seconds fondent, pour l'essentiel, le concept de "génération" de créoles qui nous paraît essentiel tant au plan génétique que structurel et sur lequel nous reviendrons).

### 1.3. Les processus de la créolisation

Quelles que soient les hypothèses touchant à la "filiation" dominante ou aux rapports historiques éventuels entre les parlers, les théories divergent aussi sur les processus mêmes de la créolisation.

Force est, là encore, de simplifier beaucoup et de distinguer sommairement deux points de vue "polaires"; le premier tend à considérer ces langues, pour l'essentiel, comme les résultantes d'interférences entre deux ou plus de deux systèmes linguistiques; le second y voit plutôt l'aboutissement de restructurations de la langue européenne.

Les théories de la "mixité" ont elles-mêmes évolué, leur forme extrême qui peut être illustrée par S.Sylvain affirmant que le créole haïtien est "une langue ewe à vocabulaire français" n'est plus guère représentée aujourd'hui; les théories de la "relexification" qui reprennent ce point de vue supposent toutes, comme base grammaticale, un pidgin; cette perspective a pour avantage majeur de supprimer la possibilité de confrontation directe avec le modèle grammatical invoqué; en effet, toutes les hypothèses qui, dans le passé, ont prétendu découvrir dans les créoles des morpho-syntaxes d'origine, partiellement ou totalement, africaine (S.Sylvain) ou malgache (L.Adam) sont immédiatement réfutées par la moindre comparaison, réelle et systématique, avec le modèle non européen. Cette vérification, en revanche, est tout à fait impossible quand on invoque comme base grammaticale un pidgin dont on ne sait absolument rien et dont l'existence elle-même, comme "langue-base", est, le plus souvent, entièrement postulée. Si de telles théories sont tout à fait invérifiables, elles ne sont pas davantage fondées car elles ne répondent nullement aux exigences épistémologiques minimales que doit satisfaire toute hypothèse scientifique dont on peut exiger qu'elle soit cohérente et surtout nécessaire (cette dernière condition, fondamentale, n'est pas remplie, comme on le verra).

A l'autre pôle se regroupent les théories qui privilégient, sous des formes diverses, dans la créolisation, les restructurations de la langue européenne selon diverses modalités (simplification, "optimisation", apprentissage approximatif). C'est à ce type d'analyse que se sont rangés les grands précurseurs de la "créolistique" moderne qu'ont été O.Jespersen et, surtout, L.Hjelmslev dont les vues, déjà anciennes (1938), demeurent remarquables de pénétration, même si les progrès de la description des créoles amènent à les réviser.